

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
18/05/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

POINT 2022- 38- Tarifications des Animations Ados – 2022-2023

Rapporteur : Léo KANNY

La commune organise durant toute l'année des animations à destination des adolescents. Dans cette perspective, il convient d'en fixer les droits d'accès pour l'année scolaire 2022 - 2023.

1. Pour la cotisation annuelle donnant accès au Local Ados, il est proposé les tarifs suivants :

Tarif moulois : 10,00 €
Tarif non moulois : 13,00 €

2. Pour les soirées à thème avec réservation dans le cadre du Local Ados (exemple : repas de Noël des ados en décembre ou grande soirée festive de la fin de l'année en juin), il est proposé les tarifs suivants :

Il est à noter que ces tarifs tiennent compte de l'application du quotient familial tel que défini par délibération n°2022-35 du Conseil Municipal du 24 mai 2022.

| Tarifs moulois (en €) | | | Tarifs non-moulois (en €) | | |
|-----------------------|--------------------|-----------------|---------------------------|--------------------|-----------------|
| Tarif de base | Tarif moins 12% | Tarif moins 30% | Tarif de base | Tarif moins 12% | Tarif moins 30% |
| QF 1201€ et plus | QF de 601€ à 1200€ | QF de 0€ à 600€ | QF 1201€ et plus | QF de 601€ à 1200€ | QF de 0€ à 600€ |
| 12,00 | 10,56 | 8,40 | 15,60 | 13,73 | 10,92 |

3. Pour les activités durant les petites et les grandes vacances, nous avons identifié 6 « catégories de journées » :
 - Les journées sur la commune sans intervenant (journée tournoi au Local, journée sportive au gymnase...)
 - Les journées au Local avec activité plus conséquente, nécessitant du matériel spécifique ou un intervenant (atelier cuisine, repas venant de l'extérieur...)
 - Les journées avec des petites sorties (dans un rayon de 50 km autour de Moulins)
 - Les journées avec une grande sortie (Europa-Park, Disneyland...)

- Les stages sans intervenant
- Les stages avec intervenant

Pour ces différentes activités, il est proposé les tarifs suivants :
 Il est à noter que ces tarifs tiennent compte de l'application du quotient familial tel que défini par délibération n°2022-35 du Conseil Municipal du 24 mai 2022.

| | Tarifs moulinois (en €) | | | Tarifs non-moulinois (en €) | | |
|--|-------------------------|--------------------|-----------------|-----------------------------|--------------------|-----------------|
| | Tarif de base | Tarif moins 12% | Tarif moins 30% | Tarif de base | Tarif moins 12% | Tarif moins 30% |
| | QF 1201€ et plus | QF de 601€ à 1200€ | QF de 0€ à 600€ | QF 1201€ et plus | QF de 601€ à 1200€ | QF de 0€ à 600€ |
| Journée sur la commune sans intervenant | 5,00 | 4,40 | 3,50 | 6,50 | 5,72 | 4,55 |
| Journée avec activité plus conséquente, nécessitant du matériel spécifique ou un intervenant | 10,00 | 8,80 | 7,00 | 13,00 | 11,44 | 9,10 |
| Journée avec des petites sorties | 15,00 | 13,20 | 10,50 | 19,50 | 17,16 | 13,65 |
| Journée avec une grande sortie | 35,00 | 30,80 | 24,50 | 45,50 | 40,04 | 31,85 |
| Stage sans intervenant (tarif journalier) | 5,00 | 4,40 | 3,50 | 6,50 | 5,72 | 4,55 |
| Stage avec intervenant (tarif journalier) | 10,00 | 8,80 | 7,00 | 13,00 | 11,44 | 9,10 |

En ce qui concerne les forfaits semaines, c'est à dire l'addition de toutes les activités de la semaine, il est proposé une réduction de 1,00 € par jour pour le tarif de base moulinois sur le montant total de la semaine (soit -4,00 € pour une semaine de 4 jours et -5,00 € pour une semaine de 5 jours). A partir de ce tarif de base, les tarifs moins 12%, moins 30% et les tarifs non-moulinois seront appliqués.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs précités.

PRECISE que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis, ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants aux activités ados.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 POUR EXTRAIT CONFORME
 MOULINS-LES-METZ, le 24/05/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220524-2022-38-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Affichage : 25/05/2022



Le Maire,
 Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.